

## UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE D'ILLE-ET-VILAINE

35, rue d'Echange 35000 RENNES

**2** 02.99.65.36.50

■ 02.99.31.64.32

E-mail: ud.fo35@wanadoo.fr Site: http://pagesperso-orange.fr/udfo35

# Déclaration de la Commission Exécutive de l'UD FO 35

La Commission Exécutive de l'Union Départementale Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine, réunie le 14 janvier 2001 constate que le gouvernement a annoncé à plusieurs reprises lors des cérémonies des vœux son intention de poursuivre la remise en cause des acquis ouvriers au moins dans trois domaines. Le président de la République a annoncé le 31 décembre : « Je sais que 2012 sera un rendez vous électoral de grande importance, mais nous sommes en 2011, nous ne pouvons nous payer le luxe d'une année d'immobilisme préélectoral. » Il a donc affiché sa détermination à poursuivre ses contre réforme dès cette année.

Il a fixé le programme lors de ses vœux aux organisations syndicales : les 35 heures, le statut des fonctionnaires, la sécurité sociale.

#### Le temps de travail

Depuis plusieurs années, plusieurs lois ont attaqué le temps de travail hebdomadaire pour permettre au patronat d'imposer un temps de travail plus long sur la semaine. Le débat en cours sur les 35 heures va dans le même sens et se résume à diminuer le coût du travail donc à baisser le net de la feuille de paye.

La Commission Exécutive de l'UD réaffirme sa revendication d'une durée maximale de 35 heures hebdomadaire sans flexibilité ni annualisation.

### Le statut des fonctionnaires

Après avoir permis le licenciement des fonctionnaires par la loi du 3 août 2009, le gouvernement s'attaque désormais au recrutement : il généralise les possibilités d'emploi en CDD en particulier sur un contrat pour un projet déterminé. Dans le même temps, le projet de loi du ministre de la fonction publique prévoit la généralisation du CDI pour les 820 000 précaires actuels à qui il serait proposé un CDI détruisant ainsi le statut de la fonction publique.

La CE de l'UD réaffirme son attachement au statut général de la fonction publique et particulièrement à l'article 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983qui stipule que tout emploi permanent de la fonction publique doit être occupé par un fonctionnaire, elle revendique un plan de titularisation des non titulaires dans la fonction publique.

#### La Sécurité Sociale

Le gouvernement a déjà engagé des discussions pour financer la dépendance.

La CE rappelle que pendant longtemps les frais de santé des personnes âgées, dépendantes ou non, étaient pris en charge par la sécurité sociale. C'est en 1979 que sont créés dans les hôpitaux des lits « de longs séjours » avec une prise en charge de la sécurité sociale réduite. En 1999, sont créés les EHPAD qui ne sont plus des structures hospitalières. Le démantèlement ainsi commencé s'est poursuivi (déremboursement des médicaments, introduction des mutuelles imposée dans les négociations conventionnelles, augmentation du ticket dit modérateur).

Créer maintenant un financement de la dépendance, c'est décider que les soins des personnes âgées ne dépendent plus de la sécurité sociale, c'est porter un coup majeur à l'assurance maladie qui ne couvrirait plus la totalité de la population; certaines catégories, les vieux par exemple auraient leur propre assurance, pourquoi pas les jeunes demain?

La CE de l'UDFO rappelle son attachement à la sécurité sociale de 1945 constituée par la solidarité ouvrière pour permettre à chacun de se soigner, sans distinction ni de profession ni d'âge et selon le principe : chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Le Président de la République a rendu hommage à la responsabilité des partenaires sociaux. La CE de l'UD ne s'est pas reconnue dans cet hommage, par contre elle a reconnu ceux qui avaient refusé d'appeler à la grève pour le retrait du projet de loi sur les retraites. Pas plus demain qu'hier, l'UD FO 35 ne participera au dialogue social qui conduit à la mise en place des contre réformes.

Dans de nombreux pays, en Tunisie, en Algérie, en Bolivie mais aussi en Europe, en Irlande, en Grèce, au Portugal, les travailleurs s'insurgent aujourd'hui contre la misère installée par leur gouvernement à la demande du FMI. La CE de l'Union Départementale leur apporte son soutien.

Face aux projets destructeurs du gouvernement, la CE de l'UD est déterminée à poursuivre le combat qu'elle a engagé contre la réforme des retraites dont elle exige l'abrogation. La CE enregistre qu'en Bolivie l'âge de la retraite a été abaissé de 65 ans à 58 ans. Elle appelle ses syndicats à définir leurs revendications et à s'unir pour les faire aboutir.

Adoptée à l'unanimité. Rennes le 14 janvier 2011.